

Clermont-Ferrand 2ème session 2007-2008 - Que pensez-vous des dispositions de l'article 121-1 du Code pénal aux termes desquelles

Par **Visiteur**, le **23/06/2008** à **22:56**

Premier semestre - Seconde session - Droit pénal général

Durée : 1H

Sujet :

"Que pensez-vous des dispositions de l'article 121-1 du Code pénal aux termes desquelles
"Nul n'est responsable pénalement que de son propre fait ?"